La forêt des Landes de Gascogne

Gestion, prudence et respect pour une forêt préservée

Département des Landes

Les Actions Environnementales

LA FORÊT DES LANDES DE GASCOGNE VOUS ACCUEILLE

Une forêt de Pins cultivée et diversifiée

Couvrant plus d'un million d'hectares, le massif des Landes de Gascogne ou forêt landaise, à cheval sur les départements des Landes, de la Gironde et du Lot-et-Garonne, est à 90% privé avec plus de 60 000 propriétaires de plus de 4 hectares.

Les surfaces comptabilisées comme forêt sont restées stables au XX^{e} siècle et ce depuis la grande entreprise de boisement entamée au milieu du XIX^{e} siècle, qui permit de multiplier par quatre la surface en pins maritimes.

Cette forêt cultivée , diversifiée dont la vocation première a été la fixation des dunes et la limitation de l'érosion éolienne, est aujourd'hui un massif de production de bois, grand contributeur au stockage du Carbone. On estime que l'ensemble des activités de la filière forêt-bois-papier représentent 32000 emplois (12% des emplois totaux de Nouvelle Aquitaine).

Le chiffre d'affaire atteint plus de 3 milliards d'euros (celui des vins de Bordeaux est de 4 milliards d'euros). Suite à la tempête de 2009, 200 000 ha détruits ont été intégralement reboisés.

La récolte de bois reste de l'ordre de 6 à 7 millions de m^3 par an. Cette forêt des Landes de Gascogne doit poursuivre son rôle environnemental, préserver le tissu économique et répondre aux enjeux sociaux.

La sylviculture du pin maritime est celle d'une futaie régulière dont les étapes principales sont les suivantes :

- Préparation du sol et boisement par semis ou plantation Et amélioration de la desserte des parcelles
- Entretien des boisements par dégagement des jeunes arbres, débroussaillement tous les trois à cinq ans
- Éclaircies mécanisées en trois à quatre passages dès l'âge de 12 à 15 ans, précédées d'un débroussaillement
- Coupe rase des pins conservés jusqu'à 45 à 60 ans suivant les itinéraires sylvicoles et la fertilité des sols. Ce bois d'œuvre récolté est utilisé prioritairement pour l'ameublement ou la construction.

La pratique de la chasse dans les Landes

L'histoire des Landes montre à quel point la chasse a toujours reposé sur un équilibre subtil entre les usagers (notamment chasseurs) et les propriétaires.

L'activité cynégétique concerne un peu plus de 8 % de la population du département, ce qui prouve son importance au regard du taux national de 2,3 %. Etant donné l'implication des chasseurs dans la gestion des espèces, des territoires mais également de la vie associative rurale, cette forte proportion de chasseurs dans la population est un gage pour l'avenir.

L'activité des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) est étroitement liée aux espaces ruraux et se situe en effet au carrefour de différentes préoccupations :

- Lien direct avec l'économie rurale (grands équilibres faune / productions / contribution à l'économie diffuse des territoires / apports d'aménités)
- Contribution au maintien de l'espace forestier ainsi qu'à la limitation de sa partition (enclos)
- Socialisation de différentes populations (ruraux d'origine et néo ruraux)
- Brassages intergénérationnels
- Gestion durable da la faune sauvage et de ses habitats (gestion homogène à des échelles cohérentes de territoires non clos, participation collective à la définition des objectifs de gestion).
- Actions en faveur des habitats (acquisition par la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage, aménagements de zones humides, actions auprès des agriculteurs…)

Le nombre de chasseurs est également une garantie pour la maîtrise des espèces ayant un impact sur les autres activités rurales.

Article L.420-1 du Code de l'Environnement : "La gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique".

Les chasses collectives ou battues

Toute l'année, des chasses collectives ou "battues" nécessitent une organisation rigoureuse et répondent à des règles de sécurité précises. Un panneautage spécifique ("BATTUE EN COURS") disposé sur le terrain et/ou aux accès des boucles pédestres (panneau d'information) lors des battues vous permet de ne pas vous y engager durant les quelques heures concernées (matinée ou après-midi).

En période de chasse, de la mi-septembre à fin février

Vous êtes susceptibles de croiser des chasseurs et des chiens opérant individuellement ou en petits groupes.

Les feux de forêt : l'action préventive d'aménagement

Plantée de pins maritimes et couverte en sous-bois d'espèces inflammables, la forêt de Gascogne présente un risque important de destruction par le feu en toutes saisons.

90% des causes d'incendies sont induites par l'homme et ses activités (urbanisation, fréquentation accrue en forêt, imprudences, actes de malveillance). Ce sont près de 5 000 départs de feux qui menacent chaque année ce patrimoine et les écosystèmes associés dans le département des Landes.

Pour protéger ce massif forestier des risques d'incendie et en minimiser les dégâts, les propriétaires, regroupés en Associations Syndicales Autorisées de Défense des Forêts Contre les Incendies (ASA de DFCI) réalisent les travaux pour assurer la prévention des risques et faciliter l'intervention des moyens de lutte.

Cette lutte est de la compétence des sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

La spécificité topographique de ce territoire permet une attaque rapide directement aux feux par à une détection précoce grâce à un système de surveillance par caméra infra-rouge (PRODALIS).

C'est pour cela que les sylviculteurs via les associations syndicales autorisées de DFCI aménagent le massif en terme d'infrastructures (pistes, points d'eau, fossés et ponts) et développent des outils comme la cartographie informatisée, en réseau et en partenariat avec les différents acteurs de la Défense des Forêts Contre l'Incendie. Des opérations d'information et de communication complètent ce dispositif. Par ce fait, tous les propriétaires forestiers financent obligatoirement les ASA de DFCI.

IL EST DONC INDISPENSABLE DE REDOUBLER DE PRUDENCE.

LA FORÊT VOUS ACCUEILLE

Les bons gestes à adopter pour préserver la forêt

- NE PAS ALLUMER DE FEU OU NE PAS FUMER EN FORÊT
- NE PAS ABANDONNER DE BOUTEILLES OU DÉTRITUS
- NE PAS DÉTRUIRE OU ENDOMMAGER LES JEUNES ARBRES
- NE PAS CIRCULER AVEC DES VÉHICULES À MOTEUR SUR LES PISTES FORESTIÈRES ET PARE-FEUX
- RESPECTER LA SIGNALISATION
- EN OCTOBRE ET NOVEMBRE, NE PAS PERTURBER LES CHASSES TRADITIONNELLES ET RESPECTER LES PALOMBIÈRES (SUIVRE LES CONSIGNES INDIQUÉES SUR LES PANNEAUX)
- NE PAS JETER DE CIGARETTES PAR LES FENÊTRES DES VÉHICULES
- NE PAS ABANDONNER DE DÉCHETS DANS LES FOSSÉS
- LAISSER LES ACCÈS LIBRES
- EN CAS DE TRAVAUX FORESTIERS, SE SIGNALER ET ÊTRE VIGILANT
- RESTER SUR LES ACCÈS DÉDIÉS

Avant tout déplacement en forêt, s'informer du risque incendie en appelant le répondeur en préfecture 7 jours/7 jours
05 40 25 40 20

EN CAS D'INCENDIE COMPOSER LE 18 OU LE 112

CRPF – Centre de Productivité et d'Action Forestière d'Aquitaine Maison de la Forêt 6 parvis des Chartrons 33075 Bordeaux Cedex	**05 56 01 54 70**
Union landaise de DFCI 2128 avenue du Houga 40000 Mont-de-Marsan	**05 58 75 26 82**
Association régionale de DFCI	**05 57 85 40 42**
Service Départemental d'Incendie et de Secours	**05 58 51 56 56**

Les Landes, le Département

Edition 2025 – Textes : D. Quillacq / Dpt40 - Photographies : S. Zambon, D. Quillacq ; Fédération de chasse des Landes/ Dpt40 – Photo de couverture : Forêt landaise - Concept.-imp. : Dpt40 - Imprimé sur papier recyclé IMPRIM'VERT®

DFCI LANDES

maison de la forêt

FDG 40 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS

Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes